

## COMMUNE DE HOMBOURG

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG SEANCE DU 06 AVRIL 2017

**Présents** : M. ENGASSER Thierry, Maire,

Mmes HANIFA Aurélie, LEMOINE Anne-Catherine, SAUPIN Lila, DA SILVA Corinne, MESSMER Sabine

MM. BOURDALEIX Gilles, BRODHAG Sébastien, LAURENT Jérôme, MOEBEL Raymond, RIEGERT Roland, RIEGERT Patrick, GRANDIDIER Noël.

**Excusée ayant donné procuration** : Mme PIERREZ Sabine (procuration à Mme MESSMER Sabine) et Mme TRIPONEL Stéphanie (procuration à M. ENGASSER Thierry)

**A été nommé secrétaire** : M. WENTZ Nicolas, Directeur des services

-----

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation des comptes-rendus des deux dernières séances
2. Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget Commune
3. Approbation du Compte Administratif 2016 – Budget Commune
4. Approbation du Budget Primitif 2017 – Budget Commune
5. Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget Assainissement
6. Approbation du Compte Administratif 2016 – Budget Assainissement
7. Approbation du Budget Primitif 2017 – Budget Assainissement
8. Vote des taux de la fiscalité 2017
9. Attributions des subventions 2017
10. Marché « Le Comptoir » - Attribution des lots
11. Marché de fourniture en électricité – convention M2A
12. Désignation des représentants de la commune à la CLET (*Commission Mixte d'Evaluation des Transferts de Charges*)
13. Tour de table / Divers

-----

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Thierry Engasser, Maire, qui souhaite la bienvenue aux présents.

#### **1. Approbation du compte-rendu de la séance du 15/12/2016 et du 24/01/2017**

Les deux comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

## **02. Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget Commune**

Le compte de gestion est le document chiffré dans lequel le comptable de la collectivité, en l'occurrence la Trésorière Principale d'Ottmarsheim, récapitule l'ensemble des opérations auxquelles il a procédé durant la gestion comptable annuelle. Ce document doit être concordant avec le compte administratif établi par l'ordonnateur, et voté par le Conseil Municipal lors de la même séance.

C'est ainsi que Madame la Trésorière Principale d'Ottmarsheim a soumis, pour approbation, le compte de gestion de l'exercice 2016.

Ce document fait ressortir

- à la section de Fonctionnement un excédent de 1 222 217,49€  
- à la section d'Investissement un besoin de financement de 231 649,36€  
soit un excédent global de clôture de 990 568,13€ montant égal à celui apparu au compte administratif du même exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2016 tel qu'il est présenté par la Trésorière Principale d'Ottmarsheim.

## **03. Approbation du Compte Administratif 2016 – Budget Commune**

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur le premier adjoint présente le compte administratif de l'exercice 2016 qui donne les résultats suivants, semblables à ceux du compte de Gestion présenté par Madame la Perceptrice.

I - Section de fonctionnement: 811 158,99€

II - Section d'investissement: 727 309,63€

Après la reprise des résultats antérieurs qui sont les suivants:

I - Section de fonctionnement: 411 058,50€

II - Section d'investissement: - 958 958,99€

Les résultats deviennent:

I - Section de fonctionnement : 1 222 217,49€

II - Section d'investissement: - 231 649,36€

soit un résultat global positif de 990 568,13€

L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- constate et admet les résultats du compte administratif 2016
- décide de reporter le solde créditeur de la section de fonctionnement de 990 568,13€ au c/R002
- décide d'affecter au c/r1068 la totalité du déficit d'investissement soit 231 649,36€
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et
- l'autorise à signer toutes pièces et actes y relatifs

**04. Approbation du Budget Primitif 2017 – Budget Commune**

Monsieur le Maire informe que le budget Primitif pour l'exercice 2017 s'équilibre ainsi:

Section de fonctionnement: 3 201 400,00€

Section d'investissement: 2 156 986,00€

soit un montant total de 5 358 386,00€

L'assemblée, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- approuve le Budget Primitif de l'exercice 2017

**05. Approbation du Compte de Gestion 2016 – Budget Assainissement**

Monsieur le Maire présente les résultats du Compte de Gestion de Madame la Receveuse-Perceptrice de l'exercice 2016 du Budget Annexe Assainissement dont les résultats sont les suivants:

I - Section d'exploitation: 31,79€

II - Section d'investissement: 21 509,64€

Après la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2015, dont les résultats sont:

I - Section d'exploitation: 50 137,78€

II - Section d'investissement: 364 081,04€

Les résultats de clôture de l'exercice 2016 deviennent:

I - Section d'exploitation: 50 169,57€

II - Section d'investissement: 391 590,68€

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité

- constate et approuve les résultats du compte de Gestion de l'exercice 2016 tel qu'il est présenté par Madame la Trésorière Principale.

**06. Approbation du Compte Administratif 2016 – Budget Assainissement**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget Annexe Assainissement qui sont les suivants:

**I - SECTION D'EXPLOITATION**

. Dépenses: 37 009,64€

. Recettes: 37 041,43€

. Reprise 2015: 50 137,78€

. Solde 2016: 50 169,57€

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

. Dépenses:	9 500,00€
. Recettes:	37 009,64€
. Reprise 2015:	364 081,04€
. Solde 2016 :	391 590,68€

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité,

- constate et accepte les résultats du Compte Administratif 2016
- constate le report du c/R002 du Budget Annexe Assainissement 2016 de la somme de 50 137,78€ et de 364 081,04€ au c/R001.

### **07. Approbation du Budget Primitif 2017 – Budget Assainissement**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif du Service Annexe Assainissement qui s'équilibre aux montants suivants:

Section d'investissement :	398 600,00€
Section d'exploitation:	70 000,00€

Après avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité,

- approuve le Budget Annexe Assainissement de l'exercice 2017
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et
- l'autorise à signer toutes pièces, contrats et actes y relatifs

### **08. Vote des taux de la fiscalité 2017**

Le produit fiscal attendu des 3 contributions directes par la Commune s'élève à 428 866€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer les taux 2017 comme suit :

. Taxe d'habitation :	4.94%
. Taxe Foncière (propriétés bâties) :	8.66%
. Taxe foncière (propriétés non bâties) :	39.76%

soit les mêmes taux que l'an passé.

- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et
- l'autorise à signer toutes pièces et actes y relatifs

M. Sebastien Brodhag réitère sa demande formulé l'an dernier concernant la baisse des taux sur le foncier bâti et non bâti. Il souhaite qu'un mécanisme puisse être trouvé afin que les éventuelles variations de ces deux taux puissent se faire de manière strictement proportionnelle. Au-delà du

montant s'agit selon lui d'une question d'équité devant l'impôt.

### **09. Attributions des subventions 2017**

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions communales aux associations et organismes suivants :

Prévention Routière:	100€
SEPIA:	100€
Delta Revie (21€ par abonné):	126€
Société des Amis de la BDP:	150€
Association Sclérose en plaque:	400€
Association des Petits Champs (2016/2017):	400€
Association AMIS DES LANDES 68:	500€
Banque Alimentaire du Haut-Rhin:	600€
APAMAD/APALIB:	770€
Association Foncière de Hombourg:	1 200€
Amicale du Personnel:	6 000€
MJC:	114 000€

Le budget primitif comprend par ailleurs une ligne de 30 000€ dont les bénéficiaires ne sont pas définis et qui feront l'objet de délibérations spécifiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- approuve les subventions à verser à 2017 exposées comme ci-dessus

### **10. Marché « Le Comptoir » - Attribution des lots**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé l'APD du projet du Comptoir dans sa séance du 07/10/2015.

Au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (40%) et le mémoire technique (60%) il est proposé d'attribuer les lots comme suit:

<b>LOT</b>	<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT HT</b>
1: Terrassement / Gros oeuvre	GFC	117 927,32€HT
2: Charpente Bois	MARTIN FILS	54 002,85€HT
3: Etanchéité / Couverture / Zinguerie	SCHOENENBERGER	56 704,46€HT
4: Menuiserie extérieure	RIESS	45 829,1€HT
5: Menuiserie intérieure Bois	BREY	50 883,97€HT
6: Carrelage Sols et Murs	MULTISOLS	4 734,79€HT
7: Peinture extérieure et intérieure / Enduits	SONDENECKER	44 537,76€HT
8: Echafaudage	LOC'ECHAF SAS	2 478,20€HT
9: Installation sanitaire / Ventilation	LABEAUNE	26 487,76€HT

10: Chauffage électrique / Electricité	SOVEC	43 782,00€HT
11: Espaces extérieurs / Aménagement paysager	THIERRY MULLER	32 890,35€HT
12: Mobilier extérieur / Estrade bois	RIESS	97 000€HT

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition et délibéré, décide à l'unanimité:

- d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint Raymond MOEBEL, à signer les marchés en question

### **11. Marché de fourniture en électricité – convention M2A**

L'ouverture des marchés de l'énergie, et la fin des tarifs réglementés de vente de l'électricité, imposent aux personnes publiques de mettre en concurrence les différents fournisseurs dans le respect des règles de la commande publique et de conclure des marchés publics pour l'achat d'énergie.

Afin de rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité économique des achats d'électricité, il est proposé de prendre part au groupement de commandes entre Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et les communes membres souhaitant y adhérer.

Il est proposé que m2A assure la fonction de coordonnateur, chargé de procéder à l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les marchés. La consultation serait passée par voie d'accord-cadre avec marchés subséquents conformément aux règles de la commande publique.

Chaque membre du groupement s'assure, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution des marchés subséquents conclus et est tenu de s'acquitter directement auprès du titulaire du montant des fournitures livrées à sa demande, en application du marché subséquent signé.

Par ailleurs, chaque membre s'engage à fournir la description de ses besoins selon les modalités fixées par le coordonnateur.

Les dépenses seront effectuées dans la limite des crédits inscrits aux budgets respectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve ces propositions ;
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire au fonctionnement de ce groupement, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation des prestations.

### **12. Désignation des représentants de la commune à la CLET (Commission Mixte d'Evaluation des Transferts de Charges)**

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est créé entre l'EPCI et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

En sa séance du 16 janvier 2017, le Conseil d'Agglomération a approuvé la composition de la Commission Mixte d'Evaluation des Transferts de Charges.

Il nous appartient donc aujourd'hui de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de notre commune pour siéger au sein de cette commission.

Monsieur le Maire propose de désigner M. Raymond MOEBEL comme représentant titulaire et Mme Aurélie HANIFA comme représentante suppléante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- désigne M. Raymond MOEBEL comme représentant titulaire et Mme Aurélie HANIFA comme représentante suppléante de notre commune au sein de la CLET
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

### **13. Tour de table / Divers**

- Il est présenté au conseil le résultat du nettoyage du terrain MERTZIZEN acquis par la commune l'année dernière.
- Il est présenté le résultat du changement de la toiture Nord du local Pompier.
- Jérôme Laurent réitère sa demande concernant la suppression d'un arbre au carrefour entre la rue du canal d'alsace et la rue des landes.
- Gilles Bourdaleix mentionne qu'il a été témoin de vitesse excessive dans la rue du canal d'alsace. Malgré la taille réduite de la rue, ces comportements dangereux sont à déplorer.
- Sabine Messmer fait part d'un problème d'éblouissement dans la salle de sport du complexe notamment pour les joueurs. Des solutions adhésives avaient été envisagées, cependant le devis était trop élevé. Une nouvelle demande sera faite aux services techniques.

La séance est levée à 20h00.